



uOttawa

2025

# Directives – Travailleurs étrangers temporaires



Ressources Humaines

Emploi international et immigration

2025-10-03

## Préparez-vous à voyager au Canada

### Achetez vos billets d'avion

Veillez ne pas acheter des billets d'avion avant que vous ne receviez votre lettre pour le point d'entrée (PDE) d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada confirmant que vous êtes éligible à travailler au Canada.

Si vous atterrissez dans une ville autre qu'Ottawa, veuillez prévoir une escale d'au moins **trois heures** avant votre vol de correspondance afin de disposer de suffisamment de temps pour le traitement à l'immigration.

### Gouvernement du Canada Voyage, dépistage et frontières.

Avant de planifier votre voyage au Canada, consultez le site-web du gouvernement du Canada à propos [Voyage, dépistage et frontières](#) pour vérifier que vous pouvez voyager.

### Les documents nécessaires à apporter au point d'entrée (PDE)

	Nouveaux employés	Employés de retour	Membres de la famille
Un passeport valide	✓	✓	✓
Un visa de résident temporaire valide (VRT) ou une autorisation de voyage électronique (AVE).	✓	✓	✓
La lettre pour le point d'entrée (PDE) fournie par l'IRCC.	✓	✗	✓ (Si applicable)
L'offre d'emploi ou la lettre d'invitation fournie par l'université.	✓	✓	✗
Votre permis de travail original (IMM 1442), pas une copie, si vous retournez au Canada.	✗	✓	✗
Une preuve de la relation entre le travailleur étranger temporaire et les membres de sa famille l'accompagnant.	✗	✗	✓
Votre dossier de candidature que vous avez utilisé pour votre application en ligne doit être facilement accessible.	✓	✓	✓

## L'arrivée au Canada

### Les règlements du point d'entrée (PDE)

Il est de votre responsabilité de vous assurer que vous respectez les lois sur l'importation canadienne. Consulter les règlements y afférents avant d'apporter de [la nourriture](#), [un animal](#), [la devise](#), [des instruments monétaires](#), [du tabac](#), [de l'alcool](#) et [autres au Canada](#).

Utilisez l'application [ArriveCan](#) pour faire la déclaration à l'avance et gagner du temps à la frontière.

## Les documents à recevoir au point d'entrée (PDE)

Le permis de travail sera émis par un Agent des services frontaliers (ASF) au premier aéroport d'atterrissage ou à un poste frontalier terrestre si vous arrivez en auto.

Si des membres de votre famille vous accompagnent avec un visa de visiteur, vous devez demander **une fiche du visiteur** pour eux à leur arrivée au point d'entrée afin qu'ils soient autorisés à rester au Canada pour la même durée que vous. **Une fiche de visiteur** permet à votre famille de bénéficier de l'assurance maladie provinciale, s'ils sont admissibles, à vos enfants d'âge scolaire d'étudier, et à votre conjoint(e) d'obtenir un NAS.



**Do not leave the airport or border without your work permit!**



**IMPORTANT: C'est votre responsabilité de vérifier les informations inscrites sur votre permis.**

Soyez vigilant et assurez-vous que les informations suivantes sur le permis sont exactes :

- Les informations personnelles (nom, date de naissance, citoyenneté)
- La durée du permis de travail (habituellement, le permis sera valide pour la durée complète du séjour ou du contrat, mais dans certains cas la durée est limitée à 2 ans ou jusqu'à la date d'expiration du passeport. Le permis de travail peut être prolongé une fois au Canada moyennant l'approbation de votre superviseur ou hôte et avec l'assistance du service d'immigration. Le nom et l'endroit de votre employeur
- Les remarques et les conditions

**S'il y a une erreur concernant vos informations personnelles, les détails de votre emploi ou une condition qui limite votre emploi à l'Université d'Ottawa, veuillez demander une explication ou un changement, de façon respectueuse.**

Par exemple, vous pouvez demander:

*"J'ai remarqué que mon nom n'est pas orthographié correctement. Mon passeport indique l'orthographe correcte de mon nom. Serait-il possible de faire le changement sur mon permis de travail tout de suite?"*

*"J'ai remarqué qu'il y a une condition sur mon permis de travail. Qu'est-ce qu'elle signifie?"*

*"J'ai remarqué que l'employeur sur mon permis de travail n'est pas l'Université d'Ottawa, serais-je en mesure de travailler pour mon employeur?"*

*"J'ai remarqué que les dates sur mon permis ne couvrent pas la durée totale de mon emploi. Serait-il possible de réviser les dates de mon permis pour qu'elles puissent être conformes à ma période d'emploi au complet."*

Si vous ne n'êtes pas à l'aise de demander ceci à l'agent frontalier ou si l'agent frontalier vous informe qu'il n'est pas possible de changer l'information sur le permis, sachez qu'il est possible de demander un changement une fois que vous êtes à l'intérieur du Canada par [formulaire web](#). Dans le formulaire web, il faut démontrer l'erreur et en demander la correction. Cependant, les changements demandés par

formulaire web peuvent prendre quelques semaines. Ceci varie selon le type d'erreur et peut potentiellement retarder la date effective de début de votre contrat avec l'Université d'Ottawa.

## Les obligations des employés

### RAMU

Vous devez être couvert en tout temps par une protection d'assurance maladie durant votre séjour au Canada. Vous pouvez adhérer à un plan seulement **après** votre arrivée. Pour acheter le [Régime d'assurance maladie universitaire \(RAMU\)\\*](#) visitez InfoRH en personne au 019 – 550 Rue Cumberland, Ottawa ou complétez [ce formulaire](#) et téléchargez [le formulaire de demande d'adhésion au RAMU](#).

Si la durée de votre permis de travail est de plus de six mois, vous pourriez être éligible pour l'assurance maladie provinciale:

- Si vous habitez en Ontario: [Assurance-santé de l'Ontario](#)
- Si vous habitez au Québec (inclut Gatineau, QC) : [Régie de l'assurance maladie du Québec \(RAMQ\)](#)

\* Vous pourriez [être éligible pour une exemption](#) avec un régime d'assurance maladie universel valide. Vous devez demander l'exemption de la couverture maladie universitaire et fournir la preuve de l'exonération en remplissant [ce formulaire](#).

\* La couverture UHIP est optionnelle pour les visiteurs de courte durée qui restent au Canada pendant moins de trois semaines

Avec la preuve de l'assurance-maladie provinciale canadienne, les frais du RAMU ne seront plus exigés.

### Permis de travail pour un employeur précis

Votre permis de travail actuel est limité à l'Université d'Ottawa et à un poste spécifique. En cas de modification des conditions de votre emploi, vous devez présenter une nouvelle demande et obtenir un nouveau permis de travail. Veuillez communiquer avec notre bureau avant d'apporter tout changement.

### Numéro d'assurance sociale (NAS)

Le numéro d'assurance sociale (NAS) est un numéro à 9 chiffres nécessaire pour recevoir n'importe quel type de rémunération au Canada. Vous devez en faire la demande le plus rapidement possible après votre arrivée, en ligne ou en personne à un bureau de Service Canada. Les documents suivants sont obligatoires:

- Une pièce d'identité originale, tel qu'un passeport
- Une adresse résidentielle au Canada,
- Un permis de travail émis par l'IRCC qui indique votre autorisation de travailler au Canada, ou
- Une fiche de visiteur avec la mention d'autorisation de travail (par exemple, dispense de permis de travail de 120 jours pour les chercheurs invités)

Si vous êtes incapable de faire une demande en ligne, vous pouvez faire demande en personne aux bureaux Service Canada en Ontario.

**Veuillez noter que le NAS est obligatoire pour recevoir votre paie. RH Immigration n'est pas inclus dans ce processus. Vous devez [compléter ce formulaire](#) si vous avez des questions.**



**ATTENTION:** L'obtention d'un NAS peut prendre jusqu'à 6 semaines. L'Université d'Ottawa requiert au moins la confirmation d'une demande d'un NAS afin de vous payer. Veuillez mettre à jour votre profil Workday.

**Si vous faites une demande en ligne, veuillez prendre une capture d'écran de la confirmation de votre demande, puisqu'il se peut que vous ne receviez pas une preuve par courriel de Service Canada.**

### **L'obtention d'un compte bancaire**

Un compte bancaire est nécessaire pour recevoir votre salaire par dépôt direct.

En attendant l'ouverture de votre compte bancaire, il se peut que vos paies soient versées par chèque à votre adresse dans le système de Ressources Humaines.

### **Votre carte d'employé**

Dès la réception de votre numéro d'employé des ressources humaines de l'Université d'Ottawa, vous pouvez faire demande d'une carte d'employé. Vous devez compléter un formulaire [TOPdesk](#) sous « Ressources Humaine > Essentiels des employés > Carte d'employée. »

Complétez le formulaire et écrivez le titre suivant : "Demande de carte d'employé — 100#####" (votre numéro d'employé) – VOTRE NOM"

Un numéro d'employé est requis pour obtenir une carte d'employé.

### **Maintenir votre statut au Canada**

Afin de maintenir votre autorisation de travailler, vous êtes responsable de présenter une demande pour une [prorogation de votre permis de travail](#) avant la date d'expiration de votre permis actuel. En raison des délais de traitement prolongés, il est fortement recommandé de commencer le processus de renouvellement au moins six mois avant l'expiration de votre permis de travail. Si vous avez présenté une demande de prorogation avant la date d'expiration, il est probable que vous puissiez continuer à travailler sous un [statut conservé](#) jusqu'à ce qu'une décision soit prise concernant votre demande.

Veillez noter que vous perdrez l'autorisation de continuer à travailler si vous quittez le Canada pendant que vous avez le statut conservé. Il vous faudra soumettre une nouvelle demande de permis de travail.



**Avec le statut conservé, vous n'êtes plus éligible pour l'assurance maladie provinciale et vous devez acheter [RAMU](#).**

**ATTENTION:** Puisqu'il y a des longs délais de traitement, nous vous recommandons fortement de discuter avec votre superviseur des possibilités de prolongation du contrat, au moins 5 mois avant la fin de votre permis de travail. Votre faculté ou service devra contacter RH Immigration pour entamer le processus de renouvellement du permis de travail.

À défaut de faire une demande de prorogation avant l'expiration de votre permis actuel, vos accès et votre paie pourraient être interrompus.

- C'est votre responsabilité de maintenir votre statut légal au Canada
- Si vous devez quitter le Canada, veuillez-vous assurer d'avoir un visa pour y revenir. Le permis à lui seul ne vous permet pas de rentrer au Canada.
- Fixer des rappels concernant la date d'expiration de votre permis
- Faire une demande de prorogation de votre permis avant la date d'expiration afin d'éviter aucune

#### Questions d'immigration additionnelles

Si vous avez des questions additionnelles sur l'immigration, veuillez nous envoyer un courriel :

**INTERNATIONAL EMPLOYMENT AND IMMIGRATION**

[HRimmigration@uottawa.ca](mailto:HRimmigration@uottawa.ca)